

# Contractor & Sub-Safety: Integrating External Workers Safely Stats and Facts – French



## FAITS

1. **Formation à la Sécurité Incohérente** : les travailleurs externes peuvent arriver avec des niveaux de formation différents, ce qui crée des disparités dans la connaissance des dangers spécifiques au site, des règles relatives aux EPI et des procédures d'urgence.
2. **Problèmes de Communication** : lorsque les entrepreneurs et les employeurs hôtes ne coordonnent pas leurs tâches, le chevauchement des zones de travail peut entraîner des risques de choc, de coincement ou d'électrocution.
3. **Conflits Liés Aux Permis de Travail** : la confusion concernant les procédures de verrouillage/étiquetage, les permis de travail à chaud, les règles relatives aux espaces confinés ou les procédures d'isolement augmente le risque de défaillances procédurales.
4. **Problèmes de Compatibilité des Équipements** : les entrepreneurs peuvent apporter des outils, des machines ou des produits chimiques qui ne répondent pas aux exigences de sécurité du site d'accueil, créant ainsi des risques non identifiés.
5. **Absence de Supervision Claire par un Superviseur** : sans responsabilité définie pour la surveillance des entrepreneurs, les pratiques dangereuses peuvent passer inaperçues jusqu'à ce qu'un incident se produise.
6. **Barrières Culturelles et Linguistiques** : les différences de terminologie, de perception des dangers ou de styles de communication peuvent retarder les avertissements, les instructions ou les consignes de sécurité essentielles.

## STATISTIQUES

- Aux États-Unis, les entrepreneurs spécialisés (souvent des sous-traitants) ont représenté 71,1 % des accidents mortels liés à l'électricité dans le secteur de la construction entre 2011 et 2020, avec 524 décès, ce qui souligne les risques liés à l'intégration dans les tâches à haut risque.
- Près d'un entrepreneur américain sur cinq a signalé une maladie ou une blessure liée à la chaleur parmi ses travailleurs entre 2020 et 2023, soulignant la nécessité de mettre en place des protocoles de sécurité cohérents lorsque des sous-traitants rejoignent les chantiers.
- Au Canada, les entreprises de construction (y compris les sous-traitants) ont

enregistré plus de 5 400 demandes d'indemnisation acceptées pour des chutes rien qu'en Colombie-Britannique entre 2020 et 2024, les petites entreprises sous-traitantes ne disposant pas de systèmes de sécurité dédiés contribuant à des taux plus élevés.

- Le nombre de décès dans le secteur de la construction aux États-Unis a atteint 1 075 en 2023 (le plus élevé depuis 2011), dont 39 % étaient dus à des chutes impliquant souvent des travailleurs externes qui n'étaient pas pleinement intégrés dans les plans de sécurité de l'entreprise hôte.
- Au Canada, plus de 90 % des entreprises de construction (dont de nombreux sous-traitants) comptent moins de 20 employés, ce qui entraîne des taux d'accidents de 20 à 30 % plus élevés dans les petites entreprises en raison d'une formation limitée aux risques spécifiques au chantier (2020-2024).
- Une analyse américaine a révélé que près de 40 % des décès de sous-traitants se sont produits dans des situations impliquant plusieurs employeurs sur le même chantier (rapports sur les décès du BLS).